

1103878401

DATE DEPOT :	2011-04-19
NUMERO DE DEPOT :	2011R039179
N° GESTION :	2003B00463
N° SIREN :	444771083
DENOMINATION :	ELIGEO
ADRESSE :	19 bld Poissonnière 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2010/06/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

S.A.S ELIGEO

au capital de 40 000 Euros

Siège Social : 19 boulevard Poissonnière
75002 Paris

RCS PARIS B 444 771 083

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
19 AVR. 2011
N° DE DÉPOT 39179.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 28 juin 2010

03.B463

L'An deux mille dix,
Le 28 juin,

A 15 heures,

Je soussigné **Jean-Marc Kalaidjian** représentant la société **GSM Consulting,** Société par Actions Simplifiée au capital de 132 575 Euros, ayant son siège social sis 19 boulevard Poissonnière – 75002 Paris-, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 484 722 004 Paris, Associée unique de la société «**ELIGEO**», Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros

L'Associée unique rappelle qu'elle exerce les pouvoirs dévolus de l'Assemblée des Associés par la loi et que les décisions sont adoptées dans les conditions prévues dans le Code du Commerce.

L'Associée unique rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- **Modification de la durée des fonctions du Président,**
- **Modifications corrélatives des statuts,**
- **Pouvoirs à donner**

PF 28.06.10 NT.

Et dispose :

- **Des statuts de la société**
- **Du texte des résolutions**

06

PREMIERE RESOLUTION :

L'Associée unique décide de modifier la durée des fonctions du Président de la société « **ELIGEO** ».

En conséquence l'article 18 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 18 – PRESIDENT DE LA SOCIETE

Désignation

La Société est représentée, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associée ou non associée de la Société.

Le Président est nommé par décision collective des associés.
Lorsque le Président est une personne morale, elle doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.

Durée des fonctions

Le Président est nommé pour une durée illimitée par l'assemblée procédant à sa nomination.

Le reste de l'article reste inchangé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



La Société GSM Consulting

Représentée par Jean-Marc KALAIDJIAN